

METTRE FIN AU INÉGALITÉS

– un principe fondamental du programme de développement pour l'après-2015

JMP



unicef



HUMAN RIGHTS TO WATER & Sanitation



Photo: WSSCC

Après les objectifs du Millénaire pour le développement

Les OMD nous ont mobilisés et nous ont aidés à accomplir de belles choses. Ils avaient cependant un défaut majeur en ce qu'ils ne se préoccupaient pas de réduire les inégalités, dans le but final de les éliminer. En mettant l'accent sur les objectifs et les cibles, ils encourageaient les gouvernements et les organismes de développement à se concentrer sur les « exemples de réussite », ou à « cueillir les fruits des branches basses », parce que cela semblait être le meilleur moyen d'atteindre les cibles et d'indiquer les progrès.

C'est ainsi qu'ils sont passés à côté des groupes les plus défavorisés. Dans certains cas, les inégalités se sont même creusées. Prenons par exemple l'accès à l'eau potable et l'assainissement. Il existe des disparités marquantes entre les riches et les pauvres, entre les pays, à l'intérieur des pays, ainsi qu'entre les zones rurales et les zones urbaines. Au cours des vingt dernières années, depuis l'établissement des OMD, ces différences se sont amplifiées. Les individus ainsi mal servis sont souvent les femmes, les personnes âgées ou les personnes handicapées.

Pourquoi est-il si important d'éliminer les inégalités ?

L'accès égal pour tous à la nourriture, à la santé et à l'éducation, plus qu'un impératif moral, est un droit humain. Les individus ont le droit de l'exiger et les détenteurs de devoir ont la responsabilité de le concrétiser.

L'élimination des inégalités présente des avantages économiques et pratiques car les inégalités sont l'une des principales causes de conflit, de faim et de violence. Elles font obstacle à la croissance

économique et aux efforts de réduction de la pauvreté. Elles créent des sociétés polarisées.

L'expérience des dernières décennies a montré que l'inégalité n'est pas le fruit automatique de la pratique conventionnelle du développement. Les avantages dont bénéficient les plus favorisés ne se répercutent pas naturellement sur les plus marginalisés.

Comment l'élimination des inégalités peut-elle être incorporée dans le programme pour l'après-2015 ?

Les objectifs, les cibles et les indicateurs doivent être cadrés en se concentrant explicitement sur les groupes et les individus les plus marginalisés et les plus défavorisés. Les inégalités entre ces groupes doivent être mesurées et le « succès » doit traduire l'élimination progressive des écarts.

Les activités de surveillance ne doivent pas se limiter à l'inégalité de revenus. Elles doivent capter les problèmes, en dehors des facteurs économiques, susceptibles de bloquer l'accès des individus : lois discriminatoires, procédures administratives contraignantes, manque d'accès à l'information, les mœurs, préjugés, pratiques et tabous culturels.

Nous devons comparer les progrès en matière de réduction des inégalités entre divers groupes: pauvres et riches, femmes et hommes, milieu rural et milieu urbain, implantations informelles et formelles. Essentiellement, entre tout groupe défavorisé et la population globale ; il appartient aux pays et aux populations d'établir ce que signifie pour eux le terme « défavorisé », à travers un processus global ouvert à tous.

Nous devons également veiller à la fois à l'universalité – l'accès pour tous – et à l'élimination

“ Le programme de développement pour l'après-2015 doit faire mieux que les OMD. L'élimination des inégalités s'impose en tant que principe fondamental du nouveau cadre. Un objectif à part entière doit être défini pour y engager les États ”

Catarina de Albuquerque
Rapporteuse spéciale de l'ONU sur le droit humain à l'eau potable et à l'assainissement

“ Un monde dans lequel certains deviennent plus riches, plus forts et plus en sécurité et d'autres pas n'est pas le monde que nous voulons pour nos enfants. Les objectifs de développement pour l'après-2015 nous donnent une chance d'agir dans le bon sens. Nous devons placer l'élimination des inégalités au cœur du débat et mesurer les progrès ”

Catarina de Albuquerque
Rapporteuse spéciale de l'ONU sur le droit humain à l'eau potable et à l'assainissement

Ce modèle, élaboré pour WASH, peut également être appliqué à d'autres buts et cibles mondiaux : santé infantile et maternelle, accès à l'enseignement primaire, amélioration de la nutrition.

des inégalités. Tandis que la notion d'universalité concerne les besoins de toutes les populations, même des plus éloignées, elle ne garantit pas un accès égal et n'accorde pas la priorité aux groupes défavorisés. Fixer une date cible pour l'accès universel permettrait de concentrer l'attention sur les résultats globaux, sans établir d'incitations à la réduction des inégalités.

En mettant l'accent sur l'égalité, nous soulignons la nécessité à la fois d'éliminer la discrimination et d'adopter des mesures spéciales en réponse aux besoins de ceux qui ne sont actuellement pas desservis.

Peut-on réellement mesurer la réduction des inégalités ?

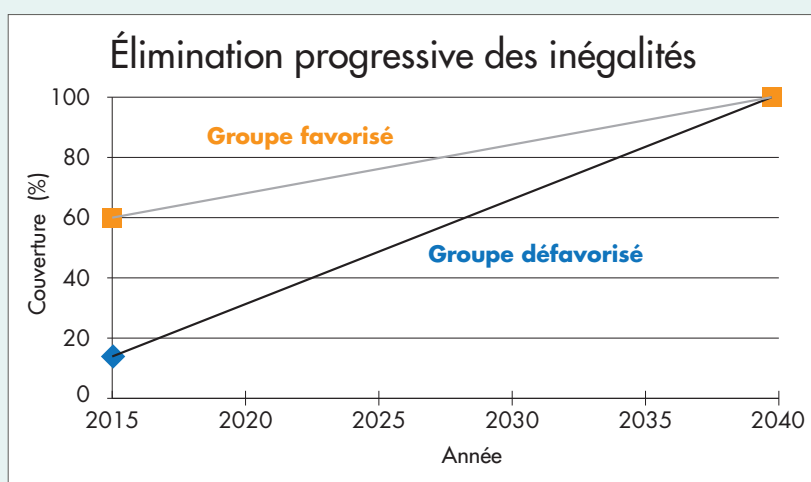
Oui ! Par le passé, l'hésitation à fixer des cibles consacrées à la réduction des inégalités a pu s'expliquer par la crainte qu'il soit trop difficile,

voire impossible, de mesurer les progrès. Cela n'est plus le cas.

De nombreuses propositions ont été formulées sur les moyens de mesurer la réduction, puis l'élimination, de l'inégalité. Encore une fois, la problématique de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène – WASH – nous fournit un bon exemple.

Au cours des deux dernières années, un exercice de consultation approfondi a eu lieu parmi les experts WASH et les spécialistes de la surveillance et des droits humains, sous la direction du programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement. Cette consultation technique a abouti à des propositions détaillées de cibles et d'indicateurs pour WASH, qui sont considérées ambitieuses mais réalistes. L'élimination progressive des inégalités d'accès à l'eau potable, à un assainissement adéquat et à des installations sanitaires est mesurable. Elle peut être évaluée de la manière suivante (voir l'encadré ci-dessous) :

Proposition pour mesurer l'élimination des inégalités



Les données seront ventilées selon quatre groupes de population : riches et pauvres ; milieux urbains et milieux ruraux ; bidonvilles et implantations urbaines formelles ; groupes défavorisés et population générale.

1. Déterminer le taux de progrès nécessaire pour atteindre chaque cible, pour les groupes les plus défavorisés et les groupes plus avantagés.
2. Comparer le pourcentage de la population la plus défavorisée qui a accès au service en question (par ex. l'assainissement de base) avec le pourcentage de la population moins défavorisée, pour établir la disparité.
3. Si la progression des deux groupes suit ou dépasse le taux fixé, et la disparité entre les deux groupes de population s'amointrit en conséquence, le pays est considéré comme étant sur la bonne voie.
4. En outre, une démarche selon le principe du « feu tricolore » permettra une évaluation progressive de la réduction des inégalités. Ainsi, un feu vert signifie « sur la bonne voie », un feu orange signifie un certain degré de progrès, bien qu'insuffisant, et un feu rouge signifie « sur la mauvaise voie ».